



Paris, le 6 juillet 2023

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire,

Au titre de nos organisations syndicales représentant l'ensemble du personnel de l'enseignement agricole, nous avons l'honneur de vous alerter sur la situation de souffrance professionnelle des personnels infirmiers de l'enseignement agricole. Au sein de votre ministère, c'est une catégorie de personnel souvent oubliée, mais dont vous avez la responsabilité.

Ces dernières années, nous faisons le constat d'un grand malaise, du mal-être et de la souffrance au travail qui a entraîné le départ de nombre de nos collègues. De même, le turn-over des collègues contractuels est très rapide du fait d'un manque d'accompagnement, de postes peu attractifs (rémunération et conditions de travail) et d'une quasi absence de formation à la prise de fonction

Aussi, nous souhaiterions aborder ces questions et notamment :

- Le sentiment d'isolement de nos collègues ;
- L'annonce par vos services de l'abrogation soudaine et inattendue de notre circulaire DGER/SDACE/C2001-2006 du 06 décembre 2001 et de notre circulaire DGER/SDACE/C2003-2002 du 28 janvier 2003 sur l'organisation du service, des missions et des obligations des infirmiers des établissements de l'enseignement agricole.
- L'incompréhension face au refus du ministère de la Fonction Publique de nous octroyer le complément de traitement indiciaire (CTI) issu de la prime Ségur. Nos collègues ne comprennent pas que nous en restions écartés.

Dans le cadre de cette alerte sur le malaise du personnel infirmier de l'enseignement agricole nous vous demandons solennellement, Monsieur le Ministre, une audience afin que les revendications du personnel infirmier de l'enseignement agricole puissent être enfin entendues.

Les représentants syndicaux **de l'Elan Commun, de FO et du SEA UNSA.**